



FLASH INFO

Le + syndical

INTERESSEMENT 2016

En 2015, la CGC signait un accord d'intéressement qui permettait de mieux partager la performance économique de La Poste, basée notamment sur le REX.

Le REX de 2015 s'établit à 978 000 000 € avant intéressement, ce qui permet de distribuer un montant global de 105 626 202 €, soit 406 € par Postier.

Ce montant aurait pu être supérieur de 5% (soit 426,30€) si l'indicateur Recygo avait été atteint (Objectif de 7,5 m € et réalisé de 5,62 m €). En 2016, cet objectif va passer à 10 m€, ce qui semble trop élevé par rapport au réalisé 2015.

La CGC a demandé la possibilité d'un avenant à cet accord pour réviser cette ambition.

La CGC rappelle qu'à partir de cette année, conformément à la loi du 06 août 2015 (loi Macron), l'intéressement sera versé sur le PEG.

En versant sur votre PEG, La Poste abondera votre prime et celle-ci ne sera pas soumise à l'impôt sur le revenu.

La CGC demande à dénoncer l'accord pour re-négocier les critères.

CGC Groupe La Poste / 90 rue La Fayette - 75009 PARIS

☎ : 01 48 24 77 32 / Site internet : www.cgcgroupelaposte.org

Réseau Social : <http://www.facebook.com/pages/CGC-Groupe-La-Poste/131134580267737>

